

Décision Générale colonial

Décision n° 761 10 juillet 1952

n° 761 10

Ministère ACTES DU POUVOIR LOCAL	Date de publication 10 juillet 1952
Numéro JO n° 8 du 01/08/1952	Date du numéro 1 août 1952

TEXTE INTÉGRAL

La décision n° 707 du 30 juin 1952 susvisé est rapportée. M. Doyen (André), Chef de bureau de 2e classe d'Administration générale d'Outre-Mer, est mis à la disposition du Chef du bureau des Affaires administratives. Il sera chargé du Service de l'Information et des fonctions de Secrétaire du Conseil Représentatif. La présente décision aura effet pour compter du 23 juin 1952, date de l'arrivée à Djibouti de l'intéressé.